

**Objet : Appel à projets « Rêve ton école »**  
**Réseaux : Tous**  
**Niveaux et services : enseignement fondamental, secondaire / ordinaire et spécialisé**  
**Période : Année scolaire 2008-2009**

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, subventionné par la Communauté française ;
- Aux chefs d'établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux Directions des Centres P.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Aux Associations de parents.

**Pour information :**

- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement fondamental, secondaire et spécialisé ;
- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant.

**Autorités :** Administration de l'enseignement et de la recherche scientifique (AGERS)  
**Signataire(s) :** Jean-Pierre Hubin  
**Gestionnaires :** Service général du pilotage du système éducatif  
**Personne(s)-ressource(s) :** Alain Lorand - 02/690.80.63

**Nombre de pages :** 2 pages – 2 annexes (5 pages)  
**Téléphone pour duplicata :** 02/690.80.63  
**Mots-clés :** Concours, projet, école, bien-être

Madame, Monsieur,

Chaque année des enseignants, des parents, des élèves relèvent leurs manches pour réaliser de nombreux défis afin d'améliorer la qualité de vie et le bien-être à l'école.

Un atelier de réparation vélo, un coin détente, une hutte pour raconter des histoires, une mini-ferme, une radio libre, une fête avec le quartier... On ne manque jamais de bonnes idées. Mais les moyens ne suivent pas toujours...

C'est pourquoi le Ministère de la Communauté française a accepté de se joindre à Cera pour lancer l'appel à projet "Rêve ton école" dont l'ambition est de rendre l'école plus chaleureuse et agréable à vivre pour tous, avec une attention particulière pour les écoles moins favorisées.

Cera est une coopérative qui compte près d'un demi-million de sociétaires. Ensemble, ils investissent tant sur le plan financier que sociétal par le biais de projets au niveau régional, national et international. Ces projets reflètent les valeurs de la coopérative : coopération, solidarité et respect de l'individu.

Le défi est donc lancé. Trente rêves pourront devenir réalité en 2009-2010, de la maternelle au secondaire, tous types d'enseignement confondus, pour un montant global de 150.000 €.

Il suffit pour cela qu'au moins deux partenaires de l'école se concertent (élèves, enseignants, personnel d'encadrement, direction, parents, membres des CPMS...) pour élaborer un projet ; vous trouverez à cet égard toutes les informations utiles en annexe et sur le site [www.revetonecole.be](http://www.revetonecole.be).

La date limite de remise des projets est fixée au mardi 3 mars 2009.

Je vous invite donc à diffuser le plus largement possible ce projet auprès des membres du personnel enseignant et éducatif de votre établissement ainsi qu'aux élèves et à leurs parents et souhaite, qu'ensemble, vous puissiez réaliser vos rêves.

L'Administrateur général

Jean-Pierre Hubin



### En pratique

1. Votre rêve doit être au moins le résultat d'une **concertation** entre plusieurs personnes qui ont à voir d'une manière ou d'une autre avec l'école: enseignants et élèves, direction et parents, l'équipe de nettoyage, les élèves, le personnel du secrétariat et le voisinage, ... Indiquez qui est impliqué dans votre projet et comment.
2. Plus tard, lors de l'exécution du projet de rêve, vous devez être en mesure de justifier les frais. Chaque école gagnante recevra 5000 euros (TVA comprise). Les dépenses doivent être justifiées au moyen de **factures**. Si vous n'envoyez des factures que pour 3000 euros, vous ne recevrez que 3000 euros de remboursement.
3. Votre rêve doit avant tout être **original** : surprenez le jury avec des initiatives et des idées novatrices. La salle de gym a vraiment besoin de nouveau matériel, certes, mais l'argent de Rêve ton école ira uniquement à de véritables projets de rêve. Votre projet aura d'autant plus d'arguments en sa faveur s'il renforce l'égalité des chances entre tous les élèves de l'école.
4. Les dépenses peuvent porter sur beaucoup de choses: des matériaux durables (p.ex. matériaux de construction pour une cabane en bois), des experts qui viennent donner une formation, du matériel (p.ex. peinture, plâtre, grandes toiles), une activité exceptionnelle. Il n'y a pas de **restrictions**.
5. Les 30 projets de rêve gagnants doivent être réalisés dans le courant de l'année scolaire **2009-2010**. Chaque école gagnante enverra un **communiqué de presse** au sujet du projet et informera Cera et le Ministère de l'état d'avancement.
6. Chaque école peut introduire **maximum deux projets** Rêve ton école. Le jury choisira le plus original, car en finale seul un projet par école pourra être couronné.
7. Votre projet "Rêve ton école" doit être envoyé pour **le 3 mars 2009 au plus tard** à :

*Rêve ton école*

*Ministère de la Communauté française*

*Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique*

*Service général du pilotage du système éducatif*

*Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – Local 2G17*

*1000 Bruxelles*

[info@revetonecole.be](mailto:info@revetonecole.be)

Ensuite, 60 projets seront retenus. Un jury d'enfants et de jeunes sélectionnera, parmi ces 60 projets, 30 projets qui recevront chacun 5.000 euros. De cette manière, nous sommes sûrs qu'il s'agit de projets choisis par les jeunes eux-mêmes. Les projets gagnants seront communiqués début juin.

8. Chaque projet introduit doit comprendre au moins une version complétée de ce [document \(pdf\)](#). L'enveloppe A4 peut contenir d'autres choses (plans, dessins, un CD...) qui explicitent le projet, mais elles doivent rentrer dans **une seule enveloppe A4**.
9. Pour toute question au sujet de "Rêve ton école", vous pouvez vous adresser à [info@revetonecole.be](mailto:info@revetonecole.be). Nous répondrons le plus rapidement possible. Les dossiers sont à envoyer **par la poste classique et par courriel** à l'adresse ci-dessus.

## BULLETIN DE PARTICIPATION PROJET 'Rêve ton école'

### Comment procéder ?

Imprimez le formulaire et complétez-le lisiblement. Seuls les espaces prévus à cet effet peuvent être remplis. Si ce n'est pas suffisant, vous pouvez joindre, pour info, des annexes sur papier A4. Les 9 règles de base pour que le projet entre en considération se trouvent sur [www.revetonecole.be](http://www.revetonecole.be) sous la rubrique 'Pratique'.

**Une question ?** [info@revetonecole.be](mailto:info@revetonecole.be)

Le bulletin de participation doit être renvoyé au plus tard **le 3 mars 2009** par la poste et par courriel à :

*Rêve ton école*

*Ministère de la Communauté française*

*Service général du pilotage du système éducatif*

*Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 - Local 2G17*

*1000 Bruxelles*

[info@revetonecole.be](mailto:info@revetonecole.be)

• **NOM DU PROJET 'REVE TON ECOLE':** \_\_\_\_\_

### • **DONNEES DE L'ECOLE**

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Adresse complète de l'école (rue, numéro, code postal, commune/ville) : \_\_\_\_\_

Site web de l'école : \_\_\_\_\_

### **CONTACT**

Nom de la personne de contact : \_\_\_\_\_

Tél. / GSM de la personne de contact: \_\_\_\_\_

E-mail de la personne de contact: \_\_\_\_\_

Lien avec l'école : \_\_\_\_\_



**CONTINUITE** : comment le projet de rêve se perpétuera-t-il dans l'école ?

---



---



---



---



---

**Equipe du projet** : qui est impliqué dans le concept, le suivi, la réalisation du projet ?

**Nom :**

**Position au sein de l'école :**

<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>

## 7. Budget

Description des dépenses	Montant en EUR
1.	€
2.	€
3.	€
4.	€
5.	€
6.	€
7.	€
8.	€
9.	€
10.	€
<b>TOTAL</b> (le montant ne peut dépasser € 5000)	<b>€</b>

Si la réalisation du projet coûte plus de € 5000, indiquez ici le coût total :

---

**8. Dans quelle mesure votre projet renforce-t-il l'EGALITE DES CHANCES dans votre école et profite-t-il à tous les élèves ?**

---

---

---

---

---

**• INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**Comment avez-vous été informé de l'existence de 'Rêve ton école'?**

---

---

---

**L'école a-t-elle demandé auprès d'autres instances des subsides pour ce projet ? Si oui, lesquelles ?**

---

---

---

---

---

**Coordonnées de deux enfants (entre 5 et 18 ans) de l'école qui seraient prêts à participer au jury de sélection :**

---

---

---

---

**Nom du directeur/de la directrice de l'école**

**Signature pour accord**